

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 21 juillet 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Vingt et Un Juillet à 16H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 13 Juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation stagiaire à temps complet (35H).

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER,

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à Elisabeth TABERNER, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Alain FAGGIANI à Ange LARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Colette ISTRIA à Ange-François LEANDRI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Angélique PIANELLI-CASANOVA, François-Joseph SCANAVINO à Paul PETRELLI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil Municipal, que compte tenu des besoins du service, un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet (35H) doit être créé à compter du 1^{er} aout 2023.

L'agent sera recruté conformément au décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animations.

Elle sera affectée à l'ALSH pour effectuer les tâches suivantes :

- Organiser ou adapter une séance d'animation,
- Préparer l'espace d'animation,
- Règles et hygiène et de sécurité,
- Surveiller le déroulement de l'activité,
- Ses activités en collaboration avec les équipes de travail lui permettant de se perfectionner, elle peut être amenée à suivre des stages pour se perfectionner,
- Elle devra aussi transmettre son savoir, ses connaissances et ses expériences à ses collègues.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} aout 2023.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE :

- D'Approuver la création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet (35 H).
- De créer au tableau des effectifs un emploi stagiaire à temps complet d'Adjoint Territorial d'Animation du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation à raison de 35 Heures.
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé qui seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 24.07.2023

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.07.2023

Fait à PROPRIANO, le 21 juillet 2023

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212002497-20230721-2023-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/07/2023

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

